



ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION
Commune de DOUDEVILLE
Seine-Maritime
FETE DE LA MUSIQUE 2024
N°40-06-2024

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Vu l'arrêté préfectoral portant interdiction temporaire de la consommation ou de la détention sur la voir publique et les terrains publics de toutes boissons alcooliques et alcoolisées du vendredi 21 juin 2024 – 12h00 au samedi 22 juin 2024 – 10h00 dans le département de la Seine-Maritime en date du 12 juin 2024,

Vu l'arrêté préfectoral portant interdiction temporaire de vente et de l'utilisation d'artifices de divertissement à l'occasion de la fête de la musique dans le département de la Seine-Maritime en date du 12 juin 2024,

Vu l'arrêté préfectoral interdisant le transport ostensible et l'utilisation de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et de carburant sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc) sur tout le territoire du département de la Seine-Maritime en date du 12 juin 2024,

Considérant la célébration de la Fête de la Musique le vendredi 21 juin 2024 sur la commune de Doudeville,

ARRETE

Article 1^{er} : La société HVS est autorisée à monter et à démonter un podium qui sera situé devant le parvis de l'Hôtel de Ville de Doudeville – 1 Place Général de Gaulle le jeudi 20 juin 2024 à partir de 08h00.

Article 2^{ème} : Le stationnement et la circulation seront interdits sur la Place Général de Gaulle - 76560 Doudeville, le vendredi 21 juin 2024 à partir de 13h00 et jusqu'à 06h00 – portion mentionnée en bleu sur le plan ci-dessous.

Article 3^{ème} : Dans le cadre du plan vigipirate, la portion située entre le crédit agricole à son intersection avec l'office notarial - place du Général de Gaulle sera interdit à la circulation à partir de 18h00 par des barrières doublées de véhicules :

- à l'angle de la rue Carnot et de l'office notarial
- à l'angle du crédit agricole avec la place Général de Gaulle
- à l'angle de l'entrée du Carrefour Market avec la place Général de Gaulle
- à l'angle de la rue Savoye Rollin avec la place Général de Gaulle

Article 4^{ème}: Toutes précautions seront prises par la société HVS et le service voirie pour permettre le bon déroulement de la manifestation.

Doudeville le 18 juin 2024

Le Maire

Daniel DURÉCU

Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.R
- Service incendie
- Le demandeur
- Registre